

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**COMITE SYNDICAL**

**SYNDICAT DE RIVIERES LES USSES**

**Séance du mercredi 30 mars 2022**

Délibération N°2022-03-04

PREFECTURE DE LA HAUTE SAVOIE

15 AVR. 2022

ARRIVÉE

<b>Nombre de délégués :</b>	<b>L'an deux mille vingt-deux</b>
En exercice : 16	Le <b>trente mars</b> à dix-huit heures trente
Délégués présents : 6	Le Comité Syndical du Syndicat de Rivières les Ussets dûment convoqué,
Suppléants (avec voix) : 1	s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle Jean XXIII de Frangy,
Suppléants (sans voix) : 0	sous la présidence de Monsieur <b>Jean-Yves MACHARD</b>
Pouvoirs : 3	
Titulaires excusés : 2	
Titulaires absents : 5	
<b>Votes exprimés : 10</b>	<b>Date de convocation et d'affichage : 22 mars 2022</b>
<b>DELEGUES PRESENTS :</b>	
<b>Délégués titulaires :</b> Monsieur Jean-Yves MÂCHARD, Madame Jacqueline CECCON, Monsieur Henri CHAUMONTET, Monsieur Rémi LAFOND, Madame Sylvia DUSONCHET (pouvoir à M. LAFOND), Monsieur Jean-Marc BOUCHET, Madame Odile MONTANT (pouvoir à M. LAFOND), Madame Catherine SGRAZZUTTI, Monsieur Michel PASSETEMPS (pouvoir à Mme CECCON)	
<b>Délégués suppléants :</b>	
▪ <i>Avec voix :</i> Monsieur Rémi PONCET (suppléant de Mme GLANDUT)	
▪ <i>Sans voix car titulaires présents :</i>	
▪ <b>DELEGUES EXCUSES :</b> Madame Marie-Christine GLANDUT, Monsieur Jean PALLUD	
<b>DELEGUES ABSENTS :</b> Monsieur André BOUCHET, Monsieur Georges CANICATTI, Monsieur Emmanuel GEORGES, Monsieur Julian MARTINEZ, Monsieur Roland NEYROUD	

**OBJET : PROGRAMMATION DES ACTIVITES 2022 DU SYNDICAT DE RIVIERES**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2312 1, qui prévoit la tenue d'un débat d'orientation budgétaire pour les collectivités de plus de 3500 habitants ;  
VU la Délibération 2022-02-02 qui atteste de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire et de la transmission du Rapport d'Orientation Budgétaire en Préfecture ;  
VU les réalisations de l'exercice 2021 ;

Le Président rappelle que le Syndicat de Rivières Les Ussets a modifié ses statuts en 2020 et est devenu compétent sur l'exercice de la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondation) définies aux items 1°, 2°, 5°, 8° de l'article L211-7 du Code de l'Environnement.

L'année 2021 sera marquée par le transfert par les intercommunalités membres du Syndicat des items 6°, 7°, 11°, 12° de l'article L211-7 du Code de l'Environnement correspondants aux compétences complémentaires pour la mise en œuvre de la GEMAPI.

Ainsi, le syndicat aura pour objet de concourir à la prévention des inondations, la gestion des milieux aquatiques et de la ressource en eau, dans le strict respect des compétences et des responsabilités reconnues respectivement aux propriétaires (riverains des cours d'eau non domaniaux, propriétaires d'ouvrages, ...) ou à leur association syndicale, à l'Etat et à ses éventuels concessionnaires, aux collectivités territoriales et à leurs groupements, à l'Agence de l'Eau, ainsi qu'aux Maires et au Préfet. Il concourra également à la préservation et à la valorisation de la biodiversité et du patrimoine lié à l'eau.

Le Président précise que l'activité 2022 est réparti entre 4 principaux programmes :

\* actions inscrites dans le Contrat de Rivières des Ussets (2014-2019) qui s'achèveront en 2022. Elles permettent de faire la transition avec le futur Contrat de Milieux ;

\* actions inscrites au Contrat de Milieux qui sera finalisé et approuvé par les différents maîtres d'ouvrage en été 2022. A ce jour de la séance, l'engagement de l'Agence de l'eau est assuré, le Syr'Ussets est dans l'attente d'une réponse de la part du Département et la Région ;

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E  
D É P A R T E M E N T H A U T E - S A V O I E

- \* actions relatives à la mise en œuvre du programme NATURA 2000 sous financement européen ;
- \* dernières actions inscrites au programme STOP AUX INVASIVES bénéficiant de financements publics notamment européen (FEDER à 65%) et Conseil Départemental (à 15%) ;
- \* actions inscrites au Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles du Plateau des Bornes (2020-2024) subventionnées exclusivement par le Département. Pour ce programme, le Syr'Usses est chef de file et les actions sont comptablement inscrites en opération sous mandat pour le compte de tiers ;
- \* actions hors programme car non éligibles à des subventions.

Programme STOP AUX INVASIVES, total prévisionnel d'action, en fonctionnement : 104 206 €.

« Finalisation du plan de gestion, coordination du projet, Synthèse et colloque final, communication et sensibilisation, actions de lutte contre des espèces végétales »

Programme NATURA 2000 LES USSES, total prévisionnel d'actions, en fonctionnement : 18 010 €.

« Finalisation de la révision du DOCOB, animations scolaires, travaux d'entretien de friches à molinie »

Programme Contrat de Territoire du Plateau des Bornes, total prévisionnel d'actions, en fonctionnement : 177 568 €

« Finalisation de notice de gestion, travaux d'entretien de zones humides, suivi hydrologique, caractérisation du patrimoine naturel des forêts, plan de gestion des corridors, plan de gestion de lutte contre les espèces invasives, élaboration du plan de sensibilisation, animations scolaires et grand public, communication numérique et valorisation de boucles et de liaisons pédestres et cyclables »

Programme Contrat de Territoire du Plateau des Bornes, total prévisionnel d'actions, en investissement : 116 480 €

« Réalisation de notices de gestion de zones humides et travaux de restauration de zones humides »

Contrat de Milieux (et finalisation du précédent Contrat de Rivières », total prévisionnel d'actions en fonctionnement : 630 306 €

« Observatoires des prélèvements, des usages et qualités, schéma territorial de la ressource en eau, gestion des boisements de berges, de lutte contre les plantes invasives, entretien de zones humides, communication et sensibilisation »

Contrat de Milieux (et finalisation du précédent Contrat de Rivières », total prévisionnel d'actions en investissement : 365 086 €

« Acquisitions de parcelles, travaux de maîtrise d'œuvre pour la Plaine de Bonlieu, la restauration du Castran, étude de fonctionnalités de la zone humide de Seyssel et restauration des zones humides du Sappey et d'Allonzier la Caille »

Action hors programme : retrait d'embarcadres, total prévisionnel de 10 000€.

Après avoir débattu, le **Comité Syndical, à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la programmation des activités 2022 du Syndicat de Rivières ;
- **AUTORISE** le Président à solliciter les subventions notamment auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, du Conseil Départemental de la Haute Savoie, de fonds européens, de l'Etat, pour la réalisation de ces opérations ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document administratif, juridique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Délibération certifiée exécutoire  
compte tenu de sa réception en  
Préfecture d'Annecy  
le \_\_\_\_\_  
Et de sa publication le \_\_\_\_\_

Pour extrait conforme,  
Le Président, Jean-Yves MÂCHARD

